

circonstances atténuantes, la provocation. Il fait une peinture atroce de ce sergent ; il le montre comme un tyran qui, depuis des années, s'étudiait à persécuter et à humilier Crozier, à lui faire les vexations les plus irritantes. Un jour, l'âme remplie de haine, à bout de patience, la passion l'emporte, il arme sa carabine et le malheureux sergent tombe foudroyé. Crozier voulait plaider coupable de meurtre tant la cause était claire. Mais, je ne sais par quelle influence, Parkin fut retenu pour sa défense. Il tira un parti merveilleux de toutes les circonstances qui avaient provoqué ce crime. Le jury prononça un verdict d'homicide seulement. C'était un éclatant succès professionnel.

Un autre procès à sensation fut celui de Baker aussi accusé de meurtre.

C'était pendant la fameuse élection de Ross et Cauchon dans Québec-Centre. La lutte était ardente et vive ; les esprits étaient très montés et, malheureusement, l'on avait fait appel aux préjugés de race, chose toujours dangereuse au milieu d'une population mixte comme la nôtre. Cauchon était un vigoureux lutteur et sur les hustings et dans la presse ; son adversaire était puissant à cause de son immense fortune. On avait cru l'écraser par l'argent : le procédé ne réussit point cette fois, mais l'excitation était à son comble.

Pelletier entre un jour dans une buvette tenue par Baker ; la discussion s'engage, s'échauffe, l'on en vient aux injures, puis, finalement, Baker décharge son pistolet sur Pelletier et le tue sur le champ. On voit de suite de quelles graves difficultés cette défense était hérissée. Parkin avec son calme habituel sut admirablement éviter tous les écueils semés sur sa route. Il ne pouvait pas espérer un verdict d'acquittement ; il réussit à arracher aux jurés un simple verdict d'homicide. Il avait sauvé la tête de son client.

Enfin, son dernier procès criminel fut celui de Murphy, un charretier qui avait brutalement assassiné